

Strasbourg, le 28 MARS 2013

Monsieur,

La prévention des intoxications au monoxyde de carbone (CO) constitue une priorité de santé publique.

Chaque année, ce gaz toxique est à l'origine en France de nombreux accidents entraînant la prise en charge par les services d'urgence de plus de 5 000 victimes et le décès de près de 100 personnes.

L'Alsace n'est pas épargnée. Lors de la dernière période hivernale (1^{er} sept. 2011-18 mars 2012), il a été recensé 45 accidents impliquant 188 personnes.

Les principales causes d'accidents sont :

- la surcharge des conduits de fumées de type Alsace liée à l'installation d'une puissance cumulée excessive sur le collecteur,
- le détournement d'usage de conduits initialement dédiés à la ventilation,
- l'absence de vérification d'installations neuves d'évacuation des gaz de combustion avant mise en service.

Afin de limiter la survenue de ces accidents graves, nous vous adressons une plaquette d'information établie par les services de la Ville de Strasbourg et par l'Agence régionale de santé d'Alsace.

Ce document détaille les situations rencontrées, les facteurs à l'origine des expositions oxycarbonées et rappelle les obligations réglementaires déterminant les prescriptions à respecter.

Afin de vous aider à sensibiliser vos clients (particulier, syndic, gestionnaire...) sur l'obligation réglementaire de vérifier la conformité des conduits de fumées avant toute installation de générateur, nous vous proposons un courrier rappelant ces enjeux de sécurité que vous pouvez dupliquer et leur remettre lors de vos interventions.

La prévention des intoxications au monoxyde de carbone est l'affaire de tous.

Comptant sur votre engagement, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

P.J. : 1


Olivier BITZ
Adjoint au maire
Délégué à l'hygiène et à la santé


Laurent HABERT
Directeur général de
l'Agence régionale de santé d'Alsace

Vos contacts :

Ville de Strasbourg – Service hygiène et santé environnementale - hygieneetsante@strasbourg.eu
Agence régionale de santé – Pôle santé et risques environnementaux
ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr

Ville de Strasbourg
1 Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG CEDEX

Agence Régionale de Santé Alsace
Cité Administrative
14 rue d'Il Mal Juin - 67000 STRASBOURG